

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du 19 mars 2023

L'an deux mille vingt-quatre et dix-neuf mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée à domicile le **13 mars 2023** et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe, sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents

M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN

Absents avec pouvoirs :

M.TURON ; M. BAYLIOU

Absents excusés :

Secrétaire :

LEDUCQ Leïla

SEJOUR SENIORS 2024

Dans le cadre des activités proposées par le Pôle Seniors, il est organisé chaque année un séjour de 8 jours, conventionné par l'organisme ANCV.

Lors de la séance du Conseil d'Administration le 27 Octobre 2023, il a été retenu pour la période du 16 au 23 Octobre 2024 la destination du Périgord au Village Vacances « Le domaine de Pelvezey » (Vacances ULVF).

Dans le programme sont incluses : un atelier de peinture pariétale, une visite de ferme traditionnelle, la réalisation de produits cosmétique bio, la visite de la cité médiévale de Sarlat, la visite de Roque-Gageac, un thé dansant, une conférence sur le Monbazillac.

Le nombre de participants maximal sera de 50/55 + 2 référents(e)s accompagnateurs et 1 chauffeur.

Le CCAS entend procéder à une sélection des participants selon plusieurs critères :

- la priorisation des personnes nouvellement participantes,
- le comportement lors des précédents séjours,
- l'état de santé des personnes.

En effet, le CCAS souhaite au travers de ce séjours lutter contre l'exclusion sociale des personnes isolées et promouvoir les valeurs de vie en collectivité.

Le tarif pour les personnes imposables est de 461 € et 259 € pour les non imposables. L'aide ANCV est de 202 euros. La Convention ANCV sera signée par le Président du CCAS. A ces montants se rajoutera un forfait correspondant aux frais de transport et à l'assurance. Ce dernier sera calculé une fois les offres des transporteurs analysées.

Ce tarif s'entend hors assurances et transport ; ces frais seront calculés et répartis par participants.

Pour le transport, des devis sont en cours auprès des autocaristes, ainsi que les pré inscriptions auprès des seniors.

L'option ANCV est d'ores et déjà posée mais le prestataire UNIVAC souhaite une validation du Conseil d'Administration.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité valide le séjour 2024 au domaine de Pelvezzy dans le Périgord :

- Autorise le CCAS à communiquer sur la destination et à prendre les pré inscriptions
- Autorise le CCAS à monter les dossiers de subventions aux différents partenaires
- Autorise le CCAS à mettre en place les actions nécessaires à l'organisation du séjour

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Jurançon, le **19 mars 2023**

Le Président

Michel BERNOS

 